# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 MAI 2023

Le 13 mai 2023 à 8h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MARLHES, Loire, se sont réunis à la Mairie de MARLHES, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 9 mai 2023 par Mr Jean-François CHORAIN, Maire.

**PRESENTS:** CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, EPALLE Daniel, DURIEU Françoise, BERTHAIL Angélique, BOYER Carole, DEBARD Béatrice, DOURRET Josselin, EPALLE Sandrine, GRANGE Aurélie, GUILLAUME Chris, LEGER Sébastien, PEYRARD Olivier, ROYON Frédéric.

**SECRETAIRE**: PIOT Michelle

Jean-François CHORAIN, maire, ouvre le Conseil municipal en proposant l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 avril 2023 : PV approuvé à l'unanimité

## 1. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2024

Conformément à l'arrêté préfectoral fixant les modalités pour l'établissement des listes préparatoires annuelles de jurés titulaires et suppléants, Sandrine Epalle effectue 3 tirages au sort successifs sur la liste des électeurs de la commune.

Numéros sortants: 720 - 644 - 495

Les personnes tirées au sort seront averties par courrier et informées des conditions de dispense de ces fonctions.

#### 2. PLAN MERCREDI DU CENTRE DE LOISIRS

Françoise DURIEU, Adjointe, expose qu'il y a eu plusieurs demandes de familles pour un mode de garde le mercredi. Après enquête auprès des parents pour vérifier le besoin de garde, 18 enfants répondraient présents (6 qui ont moins de 6 ans et 12 qui ont plus de 6 ans) avec une moyenne de 10 enfants chaque mercredi.

Le Plan mercredi oblige la Commune à contractualiser un PEDT (Plan EDucatif Territorial) avec la CAF et la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) ; cette dernière nous proposant de nous accompagner dans le projet. La CAF, quant à elle, pourra subventionner à la fois le Plan mercredi et le périscolaire de l'école Champagnat.

Après présentation du budget prévisionnel, Mr le Maire propose la mise en place du Plan mercredi en collaboration avec la CAF et la DSDEN pour l'année scolaire 2023-2024 à titre d'expérimentation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la mise en œuvre du Plan mercredi et AUTORISE Mr le Maire à signer le PEDT correspondant.

Questions / remarques du conseil municipal: Carine Gaillard, adjoint d'animation, assurera la direction et l'animation de l'accueil du mercredi dans les locaux de la mairie (salle des jeunes). Pendant la phase expérimentale du projet, son contrat de travail (28h hebdomadaires) ne sera pas modifié. Béatrice Debard propose d'envisager, en renfort d'équipe, le recrutement en contrat d'alternance d'un étudiant en BP JEPS.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 MAI 2023

#### 3. Projet sur le batiment « les primeveres »

Mr le Maire rappelle le projet d'Appartages de Anne-Laure LAVASTRE et Charlène MHOUDINI sur le bâtiment des Primevères au 17 b, Route de Jonzieux, propriété de la commune depuis 2022. Il s'agit de créer un habitat inclusif à taille humaine, en faveur des personnes âgées, pour préserver leur autonomie. L'aménagement de 6 appartements et d'espaces communs d'animation sur un niveau du bâtiment (rez-de-chaussée) conviendrait pour ce type de projet.

Le cabinet d'architectes EUTOPIA a évalué les travaux d'isolation, maçonnerie, menuiseries extérieures, aménagement intérieur de l'ensemble du bâtiment pour un total de 700 000 €.

Plusieurs propositions ont été faites aux porteuses de projet, sous condition qu'elles s'engagent à la création d'une structure juridique compatible avec une activité d'hébergement séniors et de sous-location : acquisition de la totalité du bâtiment en l'état, acquisition du rez-de-chaussée après travaux de gros œuvre réalisés par la commune, acquisition du rez-de-chaussée après réalisation complète des travaux par la commune ou location du rez-de-chaussée aménagé en 6 appartements et espaces communs sur une surface de 431 m2. Le loyer attendu pour le niveau serait de 2000 € HT/mois, hors charges.

Les intéressées ont retenu la dernière proposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité VALIDE l'offre de location pour le rez-de-chaussée du Bâtiment les Primevères dans le cadre du projet Appartages, s'engage à réaliser les travaux nécessaires et autorise Mr le Maire à déposer les demandes de subventions aux différents organismes.

#### Questions / remarques du conseil municipal :

- Le montant du loyer proposé pour le projet « Appartages » semble sous-évalué : volonté de la municipalité de répondre aux besoins évolutifs de la population sur la commune par la création d'habitat pour séniors à prix abordable.
- Quel aménagement des surfaces restantes en rez-de-jardin? plusieurs options sont discutées: vente en plateaux bruts, création de 5 logements mis en vente ou à la location. Frédéric Royon alerte sur le fragile équilibre financier de cette dernière option.
- Le plan de financement des travaux, étudiant différentes hypothèses d'aménagement et les aides attendues, devra être présenté dans un prochain conseil municipal. Il convient d'être attentif à l'endettement de la commune.

#### 4. Personnel: modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 MAI 2023

Dans l'objectif de pérenniser la situation de deux agents en fonction depuis plusieurs années, il convient de créer les emplois correspondants. Le Maire propose la création d'un emploi de :

- Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er Juin 2023
- Adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 15 Juin 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire et **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Informations concernant le fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC). Afin de répondre à l'obligation de présence postale sur la commune, la Poste a signé en 2016 une convention avec la commune. La municipalité met à disposition du personnel communal et des locaux pour assurer le fonctionnement de l'APC moyennant une rémunération forfaitaire mensuelle de 1140€ (tarif règlementaire2023 indépendant des heures d'ouvertures). Le coût des charges induites par le service a été évalué à 1860€ par mois. Compte-tenu du taux de fréquentation de l'APC (10 clients/18 opérations en moyenne quotidienne), il est proposé de compléter la fiche de poste de l'agent en charge de l'APC et de réfléchir à une nouvelle répartition des tâches du personnel administratif.

## 5. Questions diverses

#### a) Ecoulement d'eau sur la chaussée Place du 8 mai 1945.

Depuis quelques semaines, le bachat situé en bas de la rue de l'Abreuvoir, s'écoule sur la chaussée, provoquant des dégradations du revêtement et un risque d'accident. Ce bassin est alimenté par le trop-plein du réservoir de la Madone et non relié au réseau d'eau potable communal. Des travaux sont nécessaires pour couper son alimentation tout en maintenant l'approvisionnement du lavoir. Compte-tenu de l'état général de l'ouvrage (bâti cassé en plusieurs points, canalisations d'évacuation bouchées) il est décidé de démonter ledit « bachat ». Un point de branchement sera prévu pour des aménagements ultérieurs éventuels.

## b) Panneau lumineux d'informations communales

Après de nombreuses pannes intermittentes, le panneau (installé en 2015) ne fonctionne plus depuis novembre 2022. S'agissant d'une technologie « diodes », le coût d'une intervention de réparation s'avère trop élevé pour le résultat attendu. Un devis de remplacement par un panneau lumineux à LED a été proposé à 6746€. Nous disposons maintenant de l'application « ILLIWAP », très largement utilisée par la population (1928 abonnés), pour diffuser les alertes et informations communales. Il est décidé de ne pas remplacer le panneau lumineux. L'opportunité d'installer une borne interactive, consultable 24h/24, pour l'affichage légal sera étudiée en commission communication.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 MAI 2023

#### c) Courrier de Mr Lionel Durieu

Lecture est faite du courrier d'information adressé par Mr Durieu par lettre recommandée reçue le 12 mai 2023 à l'ensemble du conseil municipal concernant le contentieux avec la SCI les Lilas

#### d) Commission EAU

- Sébastien Léger présente le compte-rendu de la commission « EAU » du 10/05/2023.
- Jean Gilbert, président du CPIE, souhaite présenter la commune de Marlhes aux trophées « Ma commune est exemplaire » de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Cette démarche, porté par le CPIE et la commune, permettra la valorisation des actions mises en œuvre pour améliorer nos réseaux de distribution d'eau potable et une meilleure information de nos abonnés. Le conseil municipal y est favorable.

#### e) Location appartement vide de la cure

Il convient de revoir la consommation énergétique de ce logement avant de le remettre en location (chaudière fuel vieillissante, volume sous plafond). Effectuer un diagnostic énergétique et un chiffrage des travaux d'isolation avant toute décision.

#### f) Emission RCF

RCF installera ses studios d'enregistrement à Marlhes le lundi 12 juin 2023. Communiquer la liste des acteurs socio-économiques qui pourraient participer aux différents reportages présentant la commune.

# g) Droit de préemption urbain (DPU)

La Mairie a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner sur les parcelles F1071 et F1073 (1000 m²). La Commune n'entend pas faire valoir son DPU et signale au notaire la constitution de servitudes de passage pour les réseaux EU et EP.

La secrétaire

Michelle PIOT

Le Maire

Jean-François CHORAIN

Affiché et publié le 22 Mai 2023